



République française
Département du Pas-de-Calais
COMMUNE DE WAILLY

Séance du lundi 25 mars 2024

Date de la convocation: 20/03/2024

Membres en exercice :

15

L'an deux mille vingt-quatre et le vingt-cinq mars l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence de Mickaël AUDEGOND,

Présents : 12

Présents : Mickaël AUDEGOND, Henri MACE, Didier LETERME, Jérémy PRONIEZ, Colette NOURRY, Ingrid LORIDANT, Dominique LEFEBVRE, Franco GRACEFFA, Frédéric PONTHEUX, Martine CAPPON, Jean-Marc CLABAUX, Gaëtane DELATTRE

Votants : 15

Représentés : Nathalie BART, Gautier MOERMAN, Lydie NOIRET

Excusés :

Absents :

Secrétaire de séance : Ingrid LORIDANT

DE_2024_08 - Objet : Renouvellement des conventions de prestations de services et de contrats de maintenance

Monsieur le Maire, propose le renouvellement des conventions de prestations de services suivantes :

- **RPE KAMEL** : Réseau Petite Enfance géré par la Commune d'ACHICOURT.
- **API : LYS RESTAURATION** achat des repas de la cantine scolaire.
- **BATIQUE** : Entreprise qui s'occupe de l'élagage, le fauchage et le déneigement de la Commune.
- **REGAIN** : Entreprise d'insertion pour l'entretien des espaces verts.
- **Réseau des Communes** : Organisme qui assure la prestation et l'infrastructure du site Internet.
- **LAFLUTTE** : Entreprise qui a la charge du balayage de la commune.
- **CITYKOMI** : application d'informations communales sur smartphone.
- **EGLISES OUVERTES** : Association organisant la promotion des édifices religieux.
- **APAVE** : organisme de contrôle de sécurité et de conformité des sites.
- **VILLAGE PATRIMOINE** : Association de label des communes œuvrant à la mise en valeur de leur patrimoine culturel et historique.

Monsieur le Maire, propose également le renouvellement des contrats de maintenance suivants :

- **DEFIBRIL** : société qui assure la maintenance des défibrillateurs de la commune
- **BODET** : société qui assure l'entretien campanaire de notre église.
- **ICARE** : société qui s'occupe de la maintenance de nos deux radars pédagogiques.
- **RICOH** : société qui s'occupe de la maintenance du copieur de la mairie et de celui de l'école.
- **OSMOZE SERVICE** : société qui assure l'entretien de la fontaine à eau de l'école.
- **AGEDI** : syndicat qui assure la maintenance des logiciels mairie.

RF PREFECTURE DU PAS DU CALAIS
Contrôle de légalité Date de réception de l'AR: 27/03/2024 062-216208694-20240325-DE_2024_08-DE

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité d'accepter les propositions de Monsieur le Maire dans les conditions exposées ci-dessus.

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture le ____ / ____ / 20 ____ et publié ou notifié le ____ / ____ / 20 ____
--